

PRÉAVIS No : 91-25 BUDGET 2026

CONSEIL COMMUNAL DU 9 DECEMBRE 2025

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 105 du règlement du Conseil communal, la Commission de gestion et finances est chargée d'examiner et de rapporter sur le budget.

Le rapport se présente sous la forme de tableaux regroupant des questions comptes par comptes, ainsi que les réponses municipales.

Introduction générale au budget

Les tableaux avec les questions et réponses se trouvent en page 4 de ce rapport.

La COGEFIN s'est réunie à quatre reprises. Elle a auditionné les Membre de la Municipalité les 19, 20 et 24 novembre. Le présent rapport a été approuvé le 24 novembre.

Chaque Municipal que nous avons auditionné s'est exprimé à la demande de la COGEFIN sur les investissements présents et futurs de son dicastère, sur le potentiel d'économies à réaliser, ainsi que sur l'impact des changements intervenus dans les services.

Le budget 2026 se monte à CHF 37'144'511,10 et prévoit un excédent de produits de CHF 32'188,60.

A titre de comparaison, le budget 2025 se montait à CHF 34'079'635,40 avec un excédent de produits de CHF 40'640,36.

C'est la troisième année consécutive que le budget prévoit un excédent de produit. Le tableau ci-dessous présente les excédents de produits (avec un +) ou de charges (avec un -) pour les années 2021 à 2026, ainsi que les résultats des comptes des mêmes années.

Année	Budget	Comptes
2026	+ 32'188,60	
2025	+ 40'640,36	
2024	+ 22'197.-	+ 296'655,06
2023	- 51'326.-	+ 176'003,57
2022	- 50'360,90	+ 411'550.-
2021	-309'762,50	+ 313'974,03

Le budget 2026 est de CHF 3'064'875,70 supérieur à celui de 2025.

Les tableaux ci-dessous mettent en évidence la part du budget consacrée à chaque dicastère ainsi que les écarts des différents comptes par rapport au budget de l'année 2025.

Charges :

Compte	Libellé du compte	Budget 2026	En % du total	Budget 2025	Ecart BU26 vs BU25	En %
0	Admin. générale	4 482 833	12,08%	3 852 767	630 066	16,35%
1	Ordre et sécurité	2 072 472	5,58%	2 016 377	56 095	2,78%
2	Formation	6 825 693	18,39%	6 587 765	237 928	3,61%
3	Culture, sport, loisirs	1 618 498	4,36%	1 453 278	165 220	11,37%
4	Santé	8 100	0,02%	7 870	230	2,92%
5	Prévoyance sociale	1 017 985	2,74%	970 663	47 322	4,88%
6	Trafic et télécomm.	3 589 256	9,67%	3 524 385	64 871	1,84%
7	Protection de l'env.	5 178 097	13,95%	3 951 161	1 226 936	31,05%
8	Economie publique	3 150 531	8,49%	2 968 785	181 746	6,12%
9	Finances et impôts	9 168 858	24,71%	8 705 944	462 914	5,32%
	Total	37 112 323	100,00%	34 038 995	3 073 327	9,03%

Produits :

Compte	Libellé du compte	Budget 2026	En % du total	Budget 2025	Ecart BU26 vs BU25	En %
0	Admin. générale	1 946 139	5,24%	1 414 284	531 855	37,61%
1	Ordre et sécurité	171 060	0,46%	148 134	22 926	15,48%
2	Formation	2 422 339	6,52%	2 628 987	-206 648	-7,86%
3	Culture, sport, loisirs	37 222	0,10%	46 470	-9 248	-19,90%
4	Santé	1 000	0,00%	1 000	0	0,00%
5	Prévoyance sociale	3 140	0,01%	2 000	1 140	57,00%
6	Trafic et télécomm.	942 853	2,54%	894 859	47 994	5,36%
7	Protection de l'env.	4 595 212	12,37%	3 466 606	1 128 606	32,56%
8	Economie publique	2 799 445	7,54%	2 645 425	154 020	5,82%
9	Finances et impôts	24 226 101	65,22%	22 831 870	1 394 231	6,11%
	Total	37 144 511	100,00%	34 079 635	3 064 876	8,99%

Excédent de revenu	32 189	40 640	-8 452	-20,80%
--------------------	--------	--------	--------	---------

Marge d'autofinancement :

La marge d'autofinancement pour l'année 2026 est de CHF 1'226'766.-. Comme le montre le tableau ci-dessous, celle-ci diminue d'année en année.

Nous avons choisi de mettre dans ce tableau les chiffres des années 2021-2026.

Année	Marge d'autofinancement
2026	env. 1,22 millions
2025	2,3 millions
2024	env. 3 millions
2023	4,4 millions
2022	6,7 millions
2021	4,7 millions

Les années à venir confirmeront donc ou non cette baisse.

Indicateurs financiers :

L'annexe 2 du budget (p.96-99) présente les différents indicateurs financiers qui reflètent la santé financière de notre Commune. Parmi les 7 indicateurs présentés, le degré d'autofinancement est encore jugé problématique. Comme celui-ci est lié à la marge d'autofinancement qui est en baisse depuis 2022, l'appréciation est donc jugée mauvaise.

Le degré de couvertures des charges montre que l'équilibre entre les revenus courants et les charges courantes est jugé insuffisant.

La part des charges d'intérêts (part du budget vouée à rembourser les intérêts de la dette) est bonne et la proportion des investissements montre un bon dynamisme ; de nouveaux postes ont été créés et un certain nombre de gros projets sont mis en œuvre par la Commune.

Toutefois, comme relevé dans la conclusion de l'annexe 2, cet équilibre est fragile, car la marge d'autofinancement reste insuffisante. Si le budget du ménage courant est équilibré, le conseil communal doit rester attentif quant aux demandes d'autorisation de dépenser qui lui sont soumises.

Un autre point à relever est la part du budget allouée aux participations aux communes et associations intercommunales qui est de CHF 7'659'550.-, soit 20,6% du budget, part non négligeable sur laquelle le conseil communal n'a malheureusement que peu d'influence. **Il en va donc de la vigilance des délégués du conseil communal à ces différentes associations de ne pas oublier que lors du vote des budgets de ces associations, l'influence est importante sur le budget de notre Commune.**

Commentaires spécifiques sur les auditions

EMB : les coûts pour l'épuration des eaux vont quadrupler pour 2026, alors que dans le préavis 58/20, on nous parlait d'un coût à l'habitant plus bas avec la création de l'EMB. La somme estimée pour la construction de la nouvelle STEP était de CHF 68 millions, alors qu'on nous parle maintenant de 100 millions. Le préavis 58/20 estimait le coût à l'équivalent-habitant à CHF 90-100 par année. Or, entre temps, l'entreprise Cremo à Lucens a fermé. Une information orale parlait d'un coût par habitant d'environ CHF 120.- par année. L'équivalent habitant pour Moudon (habitants et entreprises) est d'environ 10'000, soit un coup de CHF 170.- par année.

Les sommes sont donc très éloignées de ce qui était annoncé dans le préavis de 2020. Par ailleurs, pour 2026, la Commune de Moudon est obligée de prélever CHF 1'256'000.- sur des fonds de réserve. Il en sera de même pour 2027.

La taxe d'épuration va donc augmenter ces prochaines années.

Eau : Il en est de même pour l'eau potable, dont un nouveau règlement et une nouvelle tarification devraient entrer en vigueur en 2026.

Questions et réponses compte par compte :

Commune de Moudon - COGEFIN - Budget 2026				
<u>Resp. budget</u>	<u>No de compte</u>	<u>No page</u>	<u>Intitulé compte</u>	<u>Question</u>
Demierre Serge	0		contrepartie	Peut-il y avoir systématiquement les indication de comptes lors de comptabilisation de contrepartie, je n'ai pas trouvé la contrepartie à l'amende pour soustraction d'impôts annoncée par M. Demierre dans les cptes 24 02100.4000.00 Non, il n'est pas possible d'avoir systématiquement les contreparties, notamment lors de l'élaboration du budget. En ce qui concerne la soustraction d'impôts, cela concernait l'exercice 2024 et cela ne se retrouve pas dans le budget.

Demierre Serge	0		informatique	<p>de façon générale, semble être regroupé dans une rubrique particulière (02230), pourquoi y a-t-il encore des postes (à l'exception de charges d'utilisation informatique) dans les autres rubriques ? Comment cela est-il réparti ?</p> <p>Les charges informatiques qui sont directement imputables aux fonctions concernées sont imputées à ces fonctions car ce sont elles qui ont généré la charge. Les charges non directement imputables aux diverses fonctions sont imputées au service informatique.</p>
Demierre Serge	0			<p>quelle différence entre honoraires informatiques, charges d'utilisation informatique, maintenance logiciel, licence informatique et év. matériel informatique ? Qui se retrouvent sous 02100 et autre entité</p> <p>Les comptabilisations sont faites en fonction des instructions du plan comptable officiel MCH2. Des réflexions sont en cours à l'interne pour tenir compte de l'importance des montants comptabilisés dans ces divers postes afin de simplifier si possible les imputations comptables et favoriser une meilleure compréhension des montants. (le plan comptable MCH2 peut être consulté sur le site du Canton)</p>
Demierre Serge	0		formation	<p>frais de formation annoncés comme transférés majoritairement sur RH, pourquoi maintien sur les autres rubriques telle que 01200, 02210, 02230, 02240, 11100, 21700, 54410 etc et pourquoi montant de 02220.3090.00 si faible ?</p> <p>Les charges de formation qui sont directement imputables aux fonctions concernées sont imputées à ces fonctions car ce sont elles qui ont généré la charge. Les charges non directement imputables aux diverses fonctions sont imputées au service RH. Le commentaire a été</p>

				supprimé dans la version finale du budget.
Pico Carole	0	honoraires et frais d'expertise		apparaissent dans plusieurs entités dont 02100.3132.00 p. 3, 02200.3132.00 p. 5, frais élevés, qu'est-ce que celà recouvre ? Différence faite avec juridique. 02100.3132.00 concerne les frais pour la révision des comptes, 02200.3132.00 concerne des éventuels frais de conseils externe et/ou expertises non juridiques non encore prévues au moment de l'établissement du budget.
Muller RogerSteck Jean- Philippe	0	AISMLE		quelle est la clé de répartititon des coûts du parascolaire ? Quel est le coût moyen à l'élève ? Est-il similaire à celui des autres assoc interc scolaire ? Pourquoi a-t-il plus varié que les frais de scolarité ? Plus de primaire ???Clé de répartition des coûts du parascolaires = 50% selon le nombre d'heure/élève, 50% selon le nombre d'habitant.Coût moyen à l'élève (sans parascolaire) = chf 4'417.93/par annéell est très compliqué de comparer les associations intercommunales scolaires entre elles, certaines gèrent le parascolaire d'autres pas, certaines sont propriétaires des bâtiments d'autre pas. Exemple : l'ASIRE (Région Echallens) a un fonctionnement assez similaire à l'AISMLE, mais les coûts à l'élève y sont bien plus élevés. Ceci est dû aux coûts des transports dans les >30 villages du Gros-de-Vaud, ainsi qu'à la charge d'intérêt et d'amortissement de plusieurs collèges construits récemment. Peut-être MCH2 nous permettra de mieux comparer les coûts entre associations à l'avenir, mais les associations scolaires n'ont pas encore fait la transition à MCH2.Les coûts du parascolaire ont varié plus fortement que

				les coûts scolaires car l'offre a été augmentée afin de répondre à une demande en forte augmentation : +24 places à la Cabane/Ochette/Moudon et +12 places à la Barrette/LucensEffectivement, le budget AISMLE a été calculé avec : 1'425 élèves primaires (contre 1'370 au budget 2025) / 537 élèves secondaires (contre 574 au budget 2025). Le nombre d'élèves au primaire a augmenté, alors que le nombre d'élèves au secondaire diminue sur la même période. Factuel.A noter que l'AISMLE communique de manière précise, et avec évolution sur 5 ans, les coûts à l'élève scolaire/coût à la fréquentation uape et les coûts à l'habitant chaque année dans son rapport de gestion.
	0			
Muller Roger	02930	11	Immeubles PA - Charmille Ex-CVE	quelle différence avec 21770 p.23 bâtiment scolaire ex CV La fonction 02930 regroupe toutes les charges et produits du bâtiment ex-CVE. Les utilisations des différentes parties du bâtiment sont facturées aux diverses entités par des loyers ou des imputations internes. La fonction 21770 ne représente que les frais propres à la partie du bâtiment utilisée par les écoles. Un montant de chf 40'000.- est imputé comme frais d'utilisation en proportion des surfaces utilisées dans le bâtiment Ex-cve.

Muller Roger	02940	11	Immeubles PA - Dépôt pl. gare (ArmaSuisse)	quelle différence avec 96311 Immeubles patrimoine financier - Dépôt pl. gare (ArmaSuisse) p. 62 Il s'agit de deux immeubles distincts : 02940 = Immeuble PA - Dépôts pl. gare (ex Faucherre); 96311 Immeuble PF (dépôt pl. gare (ArmaSuisse)
Muller Roger	02999	12	Immeubles PA - Bât. et terrains Divers	quels sont ces immeubles ? Divers petits immeubles ou constructions pour lesquels on a pas ouverts des chapitres spécifiques dans les comptes (installations pour tableau électrique, petits édifices publics, etc...)
Muller Roger	21764	22	Bâtiments scolaires - Salle Gym IV	il s'agit bien de la vieille salle ? pas de location ??? Les écoles ne l'utilisent pas ? Oui, il s'agit bien de la vieille salle de gymnastique. La location de la salle 4 est "historiquement" comprise dans la location de chf 380'356.05 pour l'école primaire. Dans le plan comptable MCH2, nous avons créé une fonction spécifique pour la salle de gym 4, mais on a oublié de lui attribuer la partie de location propre qui représente chf 53'992.30. La correction est faite dans la liasse finale du budget.
Muller Roger	21770	23	Bâtiments scolaires - Ex CVE (PPLS et divers)	quelle différence avec 02930 p.11 Immeubles PA - Charmille Ex-CVE Voir réponse faite pour la fonction 02970.
Tatone Raphaël	34110	30		reprise installation du FC Etoile-Broye, quelles motivation à cette reprise ? La capacité financière du Club, qui compte plus de 500 membres, est difficile. Les principaux clubs sportifs de Moudon bénéficient de locaux communaux.
Muller Roger	34202	32	Parcs et promenades - La Ruche bât. Multifonctions	Où se trouve ce bâtiment? Il s'agit du bâtiment du club de pétanque qui se trouve au Champ-du-Gour

Stürner Felix	49000	35	Santé publique, non mentionné ailleurs	Qu'est-ce que c'est ? Il s'agit de montants budgétisés pour diverses prestations qui promeuvent la santé publique sous toutes ses formes. Certaines demandes dont le montant n'est pas connu parviennent en cours d'année et il est ainsi possible d'y répondre positivement (par ex. Défi vélo).
Rama Gzim	73001	50	Gestion des déchets - Installations déchetterie	Pourquoi rien n'est prévu pour 2026? Cette fonction qui faisait partie du plan comptable de base du Canton a été supprimée et il a été demandé aux communes de regrouper les fonctions 73000 et 73001. Cela a déjà été le cas lors du bouclage des comptes 2024.
Steck Jean-Philippe	87300	59	CAD	pourquoi rien cette année au budget Les charges de cette fonction ont été reclassées dans la fonction 76100 Protection de l'air et du climat car ce ne sont pas directement des charges liée à un CAD de la commune, mais liées au CAD de Moudon-Energie SA (donc d'un tiers).
Muller Roger	96312	62	bâtiment du Poyet	Charges prévues pour ce bâtiment. A-t-il déjà été acheté par la Commune? L'achat devrait être effectif fin 2025-début 2026.
Stürner Felix	62900.362 1.00	44	Péréq. fin. et comp. charges aux cantons - Bassin Broye	pas de possibilité de limitation de la hausse des coûts ? Ces montants sont en lien avec le contributions communales au développement des lignes de transports publics du ressort de la DGMR, il n'est donc pas possible de revenir sur ces sommes déterminées par un système péréquatif lié au nombre d'habitant.e.s.
Pico Carole	01100.305 0.00	1	Coti. patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	pourquoi une telle différence par rapport à compte 24 alors que charges fixes propositionnelles aux salaires Les charges sont proportionnelles si le salaire est supérieur à chf 2'500.- par année. Ceci peut varier considérablement d'une année à l'autre en fonction des indemnités de commissions ou autres versées à chaque conseiller. Dans ce cas

				présent, la cotisation n'est donc pas forcément proportionnelle.
Pico Carole	01100.310 1.00	1	Légitatif	Pourquoi 100% d'augmentation pour les matériels et les fournitures ? L'estimation est faite en prenant en compte les dépenses effectives du compte au moment de l'établissement du budget et des charges estimées restants à payer sur la fin de l'année.
Demierre Serge	02100.304 9.00	2	Administration des finances et des contributions	Pourquoi 155% d'augmentation pour les indemnités forfaitaires ? Et quelles sont ces indemnités ? Adaptation aux frais effectifs. Cela concerne les indemnités légales aux frais des apprentis.
Demierre Serge	02100.309 9.00	3	Administration des finances et des contributions	Pourquoi 900% d'augmentation pour les autres charges ? Et quelles sont ces charges ? En suite de modification de pratique du Canton, les frais alimentaires ont été reclassé dans ce compte (chf 1'400.- en 2025). Cela concerne principalement des charges de boissons et café du personnel et le repas de fin d'année de la bourse.
Steck Jean-Philippe	02100.313 0.70	3	Honoraires informatiques	pourquoi une telle baisse par rapport aux cptes 24 ? Le projet de migration de la comptabilité en MCH2 sera entièrement terminée en 2025.
Demierre Serge	02100.313 2.03	3	Honoraires et frais d'expertise. Contentieux_recouvrement	CHF51000 prévus pour 2026 pour CHF 40000 en 2025. Plus de contentieux sont-ils prévus? C'est une estimation selon l'évolution constatée.
Demierre Serge	02100.426 0.99	3	Remb et participation de tiers_subv en nature	CHF4500 prévus pour 2026 (comme pour 2024), alors qu'il y avait CHF80000 en 2025. Pourquoi? Une partie des prestations ont été faite

				par le service du greffe et le montant a donc été adapté à l'effectif 2024.
Pico Carole	02200.309 0.00	4	formation... La partie la plus importante du budget est transférée au service des ressources humaines.	pourquoi y en a-t-il encore mention dans de nbx autres rubriques (cf supra) Le commentaire est supprimé dans la version finale du budget.
Pico Carole	02200.311 0.00	5	Administration générale	A quoi correspond le montant de 3780 chf pour le destructeur de papiers est ce un appareil ou un contrat avec une société extérieure ? C'est un appareil pour remplacer la destructrice de l'Hôtel de Ville qui est tombée en panne à l'été 2025, Celle-ci avait été achetée au début des années 2000.
Pico Carole	02200.313 2.00	5	Honoraires et frais d'expertises	élévé, en plus des honoraires juridique et informatique. QU'est-ce-que cela concerne ? Conseils ou autres analyses d'expert à caractère non juridique.
Pico Carole	02220	6	Ressources humaines	Mis à part le salaire du nouveau DRH, par qui était réalisé ce travail? Le poste de chef RH est employé à 100% par la Commune mais 50% de son taux d'activité est consacré à l'AISMLE avec refacturation des prestations. Jusqu'à présent, les prestations en matière RH étaient assurées par le Secrétaire municipal (SM), en parallèle de ses autres fonctions, avec l'appui du personnel du greffe municipal. Le SM est le Chef du personnel. L'engagement d'un chef RH ne se limite donc pas à remplacer des tâches existantes. Il vise à professionnaliser et renforcer la fonction, à élargir le périmètre d'action et à apporter des compétences spécialisées au service de la Municipalité, des cadres et de l'ensemble des collaborateurs.

Pico Carole	02220.309 0.00	6	Formation et perfectionnement du personnel	voir supra, annoncé comme transféré majoritairement sur RH mais montant faible ici pour le personnel et maintien dans autres rubriques. Explication ? Se référer au commentaire précédent 02200.3090.00. Ce montant ne concerne que les frais de formation du service RH lui-même.
Steck Jean-Philippe	02230.313 0.70	7	Honoraires informatiques	CHF100000 en 2026 pour CHF50000 en 2025. Pourquoi ? Adaptation aux frais effectifs selon la compta 2024 qui n'était pas encore connue lors de l'élaboration du budget 2025. Reprise dans ce compte de frais qui étaient précédemment imputés dans les services.
Muller Roger	02240.310 2.00	8	Terrains, gérances et bâtiments	Pourquoi une telle augmentation pour les frais de publication (soit 400%) ? Il faut prendre en compte le chiffre absolu qui passe de 100.- à 500.-. Le pourcentage donne une image biaisée. Pour rappel, en 2024, le compte avait été débité de plus de 600.-
Muller Roger	02900.314 4.00	9	Entretien des bâtiments, immeubles	Adaptation de la sortie de ventilation, quid de cette dépense ? On casse ce qui a été fait ? Afin de réhabiliter la cave voûtée de l'hôtel de ville, nous devions remettre en fonction le canal de ventilation existant qui avait été fermé par une plaque métallique il y a bien des années. Le responsable du bureau technique à l'époque, a proposé une solution simple avec la mise en place d'un "cube" en pierre de molière sous les arches de l'hôtel de ville. Les travaux ont été effectués, mais le Canton (DGIP) est intervenu pour demander de trouver une autre solution et de supprimer le cube déjà installé. Nous allons devoir trouver une solution qui passe dans le bâtiment afin de ne pas dénaturer la façade. C'est l'objet de la somme mise au budget. Depuis cette affaire, nous prenons toujours contact préalablement avec la DGIP pour nous assurer que les travaux

				envisagés sont conformes au bâtiment classé.
Muller Roger	02910.312 0.01	9	Alimentation biens-fonds PA-électricité	Rien n'est prévu pour l'électricité de l'auberge de la Douane, alors pour l'eau, oui. Pourquoi? Les frais d'électricité sont payés par le locataire. Pour l'eau, il s'agit de la taxe égoût et épuration payée sur la valeur ECA du bâtiment.
Muller Roger	02910.314 4.00	9	Entretien bâtiment	CHF7500 prévu pour 2026, contre CHF4500 en 2025, alors que le bâtiment est neuf. Pourquoi? La Douane étant maintenant exploitée, des contrats d'entretien divers ont été comptabilisés pour une année entière alors que ce n'était pas le cas pour 2025. D'autre part, bien que l'immeuble soit neuf, il y a quand même des frais d'entretien à prévoir.
Muller Roger	02910.447 0.00	10	Loyers et fermages des biens-fonds PA	est-on au maximum du loyer perçu ??? Non, le loyer est selon le bail progressif jusqu'en 2028.
Muller Roger	02911.311 1.00	10	Immeuble PA-Douane	A quoi correspond l'augmentation de 200% pour du matériel, machine et véhicule ? C'est une adaptation au cas où des appareils venaient à être panne.

Muller Roger	02911.312 0.00	10	Alimentation biens-fonds, PA - Chauffage et eau chaude	<p>pourquoi cette somme n'est pas répartie entre l'auberge et la salle ? Cela fausse les coûts réels de l'auberges</p> <p>Oui, c'est vrai que cela fausse les coûts de l'auberge mais n'ayant pas d'élément suffisamment clairs et étayés pour la répartition de ces coûts de chauffage, nous avons préféré pour le budget 2026, ne pas mettre de montant dans la rubrique de l'Auberge de la Douane. Ce sera le cas quand nous aurons un retour d'expérience à fin 2025.</p>
Muller Roger	02920.447 0.01	11	Loyers et fermages des biens-fonds PA - Appart. de fonction	<p>nouveau ? Quel est cet appartement ? Taille ? Semble bas par rapport aux prix du marché</p> <p>Il s'agit de l'ancien appartement du concierge de la caserne. Il n'est pas prévu pour l'instant de le rénover. Il est loué actuellement à l'apprenti du service des bâtiments. Il s'agit d'un 3,5 pièces.</p>
Muller Roger	02930.312 0.01	11	Alimentation bien fonds PA-électricité	<p>Les frais en électricité augmentent pour le collège de la Charmille, alors que partout ailleurs, ils baissent. Pourquoi?</p> <p>Il s'agit d'une petite fluctuation qui est proche des comptes 2024. Ces différences sont difficiles à évaluer.</p>
Muller Roger	02970	12	Immeuble PA-Terrains cultivés	<p>Pourquoi une telle augmentation de 916% ?</p> <p>Comme expliqué dans le budget, nous avons prévu des drainages éventuels sur les terrains loués aux fermiers.</p>
Muller Roger	02971.314 0.00	12	Entretien des terrains	<p>CHF10000 prévus en 2026 pour la division et le réaménagement. Où se situent ces jardins et de quoi s'agit-il?</p> <p>Il s'agit de redimensionner de manière équitable les jardins communaux et de rénover certaines parcelles. Les jardins se trouvent au passage des Moulins au pied de la vieille ville.</p>
Muller Roger	02999.447 0.00	13	Loyers et fermage des biens-fonds PA	<p>CHF8400 prévus en 2026 alors que rien en 2025. De quoi s'agit-il? Il s'agit de la location du domaine public (location place de Kiosque, place du week-end, etc...). Le budget a été adapté en</p>

				fonction des location effectives encaissées.
Tatone Raphaël	11100.301 0.00	14	Salaires du personnel communal	<p>Pourquoi cette diminution par rapport à 2025?</p> <p>Les indemnités de services sont maintenant séparées dans le compte 11100.3049.00 Autres indemnités forfaitaires.</p>
Tatone Raphaël	11100.315 1.00	15	Sécurité publique	<p>Pourquoi une augmentation de 100 % dans le compte entretien de machines, appareils et véhicules ?</p> <p>100% par rapport au budget 2025, mais pas par rapport à l'effectif fin 2024.</p> <p>Adaptation des coûts selon l'effectif.</p>
Muller Roger	21400.361 1.00	18	Parts aux cantons et concordats - Loi école musique (LEM)	<p>Pourquoi une augmentation de la part au canton de 9% par rapport aux comptes 2024 et budget 2025 ?</p> <p>Le budget 2025 est sous-évalué, la facture effective pour 2025 se monte à chf 63'184.50 pour 6'651 habitants. Le budget est basé sur 6'950 habitants à 9.50/habitants.</p>
Muller Roger	21700.301 0.00	18	Salaires du personnel communal	<p>Je constate une diminution du personnel fixe par rapport au BU25, trop budgété en 2025 ?</p> <p>Oui. Le budget 2026 est comparable au compte effectif fin 2024.</p>
Muller Roger	21700.301 0.01	18	Salaires du personnel communal - Personnel occasionnel	<p>Je constate une augmentation du personne occasionnel par rapport aux comptes 2024, pourquoi ?</p> <p>Pour tenir compte des frais effectifs dépensés en 2025, soit chf 36'778.85</p>
Muller Roger	21700.301 0.98	18	remboursement IJM-IJA-APG	<p>CHF30000 en 2025, rien en 2026.</p> <p>Pourquoi?</p> <p>Un collaborateur en maladie longue durée en 2025. Actuellement, il n'y a pas de membre du personnel en longue maladie.</p>

Steck Jean-Philippe	21700.313 0.50	19	prest de services de tiers - intérimaires	CHF5000 prévu en 2026 pour CHF83000 en 2024 et CHF32000 en 2025. Y a-t-il beaucoup moins de recours à du travail intérimaire? Jusqu'en 2025 nous avons dû avoir recours à un intérimaire pour palier à l'absence longue durée d'un collaborateur qui est parti à la retraite dans le courant 2025. Pour une partie 2025 et pour 2026, nous n'avons plus besoin de cet intérimaire qui a été engagé en fixe en remplacement du retraité.
Muller Roger	21750.314 4.00	19	Entretien des bâtiments, immeubles	Augmentation de 33% par rapport au comptes 2024 ? Oui. Cette année nous devrons effectuer un lavage de toutes les vitres. Il s'agit d'un bâtiment vétuste qui a besoin de plus en plus de travaux.
Muller Roger	21751.314 4.00	20	Entretien des bâtiments, immeubles	Diminution de 66% par rapport aux comptes 2024 ? Il y avait eu des frais extraordinaires ? Oui, en 2024 reconstruction du mur pour chf 1'745.- et entretien du réseau EC partie privée chf 2'500.-
Muller Roger	21760.314 4.00	20	Entretien des bâtiments, immeubles Y compris chf 15'000.- pour des travaux sanitaires, peintures et sols.	Diminution de 40% par rapport aux comptes 2024 ? Il y avait eu des frais extraordinaires ? Oui, principalement des travaux sur la toiture suite à des intempéries. Information à disposition dans le comptes 2024
Muller Roger	21761.314 4.01	21	Entretien des bâtiments, immeubles - Piscine	Diminution de 70% par rapport aux comptes 2024 ? Il y avait eu des frais extraordinaires ? Oui, plusieurs travaux de mise aux normes de la piscine. Transformation d'un escalier d'accès en bois en inox pour chf 7'003.-. Réfection du bac de rétention pour chf 6'090.- et d'autres travaux de mise aux normes. Information à disposition dans les comptes 2024

Muller Roger	21764.314 4.00	22	Entretien des bâtiments, immeubles	Diminution de 87% vs bu25 et 74% vs comptes 2024. Des travaux spéciaux ont été réalisés en 2024 et c'est également le cas en 2025.
Muller Roger	21800.361 2.00	23	Parts aux communes et assoc. Intercom. - AISMLE (UAPE)	y a-t-il eu des ouvertures de places supplémentaires ? une modification du nombre d'élèves ou de fréquentation ? Selon répartition reçue de l'AISMLE.
Muller Roger	21990.361 2.00	23	Parts aux communes et assoc. Intercom. - AISMLE (Ecolage)	idem supra Selon répartition reçue de l'AISMLE.
Muller Roger	21990.361 2.01	23	Parts aux communes et assoc. Intercom. - AISMLE (Transport)	idem supra Selon répartition reçue de l'AISMLE.
Muller Roger	21990.363 6.01	24	Subv. org. privées but non lucratif - Fondation Cherpillod	pourquoi une telle surévaluation du coût dans le budget 25 alors que participation fixe au nb d'habitant ??? Compensation pour produit mentionné ? Pourquoi cette méthode qui ne reflète pas les comptes et le budget 26 Pris au net, le budget est identique à celui de 2025, soit chf 27'000.-.
Muller Roger	29901.311 0.00	24	Meubles et appareils de bureau	Diminution de 81% vs comptes 2024 ? Frais extraordinaires ? Changement de mobilier.
Muller Roger	31190.301 0.00	25	Salaires du personnel communal	rien de prévu hors préavis 19/22, l'an passé le salaire (hors préavis) a été passé au budget ainsi que les frais de fonctionnement. Il est indispensable de mettre qlq chose au budget si le préavis 94/25 ne passe pas, pour le financement de rupture de contrat du personnel et les remboursement des frais engagés sur l'expo 26 Un préavis sera présenté le 9 décembre pour prolonger le mandat de la Directrice du Pôle muséal afin de finaliser l'étude de faisabilité du projet. Pris note de la remarque.

Muller Roger	32200.363 5.00	27	subv aux entreprises privées - divers	CHF4000 prévus. Savez-vous à qui ils seront alloués? Si oui, peut-on avoir le détail du compte svp? Pas défini pour l'instant.
Muller Roger	32200.363 6.00	27	Subv. org. privées but non lucratif - Divers	CHF2500 prévus. Savez-vous à qui ils seront alloués? Si oui, peut-on avoir le détail du compte svp? CHF4000 prévus. Savez-vous à qui ils seront alloués? Si oui, peut-on avoir le détail du compte svp? Pas défini pour l'instant
Muller Roger	32901.363 6.00	28	Subv. org. privées but non lucratif - Divers	pourquoi une telle différence entre les 2 budgets ? Comme déjà expliqué, les 1er budgets établis sous le format MCH2 doivent encore être modifiés en fonction des imputations dans les comptes effectifs. C'est le cas pour ce compte et le montant a donc été adapté à l'effectif 2024.
Muller Roger	32901.363 6.00	28	Subv. org. privées but non lucratif - Divers	CHF5000 prévus. Savez-vous à qui ils seront alloués? Si oui, peut-on avoir le détail du compte svp? Il s'agit d'aides ponctuelles qui sont différentes d'année en année selon les demandes
Muller Roger	32930.363 6.99	28	Subv. org. privées but non lucratif - Subv. en nature	cette subvention de env. CHF45000 apparaît dans les comptes 2024 et dans le budget 2026, mais pas dans le budget 2025. Pourquoi? Il s'agit de prestations en nature qui n'étaient pas encore connues lors de l'élaboration du budget 2025.
Muller Roger	32980.319 9.00	29	Autres charges d'exploitation	CHF20000 prévu pour le 40e anniversaire du jumelage avec Mazan. Qu'est ce qui est prévu? Il est prévu d'accueillir dans des familles les citoyens de Mazan le week-end de Festimusiques et de faire un banquet le samedi soir avec distribution de cadeaux.
Tatone Raphaël	34100.363 6.01	29	Subv. org. privées but non lucratif - Divers	CHF3000 prévus. Savez-vous à qui ils seront alloués? Si oui, peut-on avoir le

				détail du compte svp? Non défini pour l'instant
Tatone Raphaël	34100.363 6.03	29	Subv. org. privées but non lucratif - Tir au pistolet	pourquoi une telle différence entre les 2 budgets ? Adaptation aux dépenses effectives (déjà chf 1200.- fin juillet 2025).
Tatone Raphaël	34110.314 4.00	30	entretien des bâtiments - immeubles	CHF10000 qui doivent être repris par la Commune. Pourquoi? Lucens doit-elle aussi reprendre l'entretien de ses terrains? De même pour les frais en chauffage et électricité du compte 34110 qui a presque triplé? Il s'agit des frais d'entretien du bâtiment qui sera propriété de la Commune de Moudon dès le 1er janvier. Pour Lucens, la Commune de Lucens est propriétaire des locaux utilisés pour la pratique du football sur son territoire et prend en charge tous les frais y relatifs.
Tatone Raphaël	34110.363 6.00	30	Subv. org. privées but non lucratif - FC Etoile-Broye	maintien subvention sans changement ? Oui, car c'est par l'intermédiaire de la subvention que le FC Etoile-Broye rembourse un prêt relatif à l'éclairage du terrain (voir préavis municipal 08/16) accepté par le Conseil communal le 8 décembre 2016.
Tatone Raphaël	34110.363 6.01	30	Subv. org. privées but non lucratif - Divers	CHF1500 prévus. Savez-vous à qui ils seront alloués? Si oui, peut-on avoir le détail du compte svp? A disposition mais sera certainement versée au camp de football de Leysin.
Rama Gzim	34200.310 1.00	31	Matériel d'exploitation, fournitures	est-ce qu'un achat spécial est prévu ? Oui, divers aménagements sont prévus, chemins pédestres (Belflori, chemin du Tronc)
Rama Gzim	34200.310 1.00	31	Matériel d'exploitation, fournitures	Pourquoi ce compte passe de CHF4500 en 2025 à CHF16300 en 2026? Voir réponse ci-dessus
Rama Gzim	34200.314 0.00	31	Entretien des terrains	Pourquoi ce compte passe de CHF500 en 2025 à CHF6000 en 2026? Cette dépense supplémentaire

				représente de coût de l'Eco-pâturage (moutons) pour l'année 2026.
Rama Gzim	34200.314 9.00	31	Entretien et immobilisations corporelles	Pourquoi une telle augmentation? Cela concerne la décoration florale en ville et la réfection de la place des Ilettes.
Rama Gzim	34201.314 0.00	32	Entretien des terrains	Pourquoi une diminution de CHF5000 entre 2025 et 2026? Il n'y a pas de travaux spéciaux cette année
Stürner Felix	34209.330 0.00	32	Amort. planifiés des immobilisations corporelles PA	explication sur nature objet et variabilité Il s'agit de l'amortissement des places de jeux dont la rénovation générale est en cours.
Muller Roger	35011.311 1.00	33	Machines, appareils et véhicules	CHF15000 pour un présentoir? Peut-on avoir plus d'information sur cet objet? Le temple de St-Etienne est à la fois un lieu culturel et cultuel. Nous voulons améliorer l'information fournie aux visiteurs pour valoriser certains endroits emblématiques de l'église (pierre tombale, inscription, peinture). Nous allons donc installer des présentoir avec cette information.
Stürner Felix	49000.301 0.00	36	Salaires du personnel communal	poste supprimé ? Cession à tiers extérieur ??? Que signifie "cession à tiers extérieur"? Sinon, ces sommes concernaient le volet santé lié au projet Spark qui a eu lieu en 2024 et n'a pas été reconduit en 2025. Elles ont entre autres permis de rémunérer les Sparkeuses et Sparkeurs. Il n'y a donc pas de postes supprimés.
Stürner Felix	49000.363 6.00	36	Subv. org. privées but non lucratif - Divers	CHF4000 prévus. Savez-vous à qui ils seront alloués? Si oui, peut-on avoir le détail du compte svp? Comme mentionné ci-dessus, ces montants sont ouverts pour répondre à des demandes ponctuelles non prévisibles, laissant ainsi une petite marge de manœuvre pour soutenir des projets en lien avec le bien-être de la population (par ex. TokyoMoon).

Stürner Felix	53500.319 9.00	37	Autres charges d'exploitation	Pourquoi passe-t-on de CHF13000 à CHF1000? Une partie du budget (chf 12'000.-) a été reprise par le compte 53500.3637.95 (voir ci-dessous)
Stürner Felix	53500.363 7.95	37	Subv. accordées aux ménages privés_cadeaux et civilités	CHF12000 prévus. Qu'est ce qui est prévu avec cette somme ? Cette somme concerne les cadeaux offerts aux nonagénaires (par ex. journaux, gâteaux, etc.).
Stürner Felix	54410.301 0.00	37	Salaires du personnel communal	Augmentation de taux ? Quel est son horaire ? Où intervient-il ? Globalement, il a déjà été répondu à de nombreuses reprises à cette question récurrente dont le sens demeure obscur puisque le descriptif du poste du TSP est connu ou peut être demandé auprès du greffe à tout moment. Autrement, il n'y a eu aucun changement du taux d'occupation qui est identique à celui de 2025, pour le premier semestre 2026, c'est-à-dire un taux effectif de 60%. Les 20% restants sont destinés à des interventions ponctuelles pour un.e adjoint.e (par ex. poste de coordinateur du projet Spark, monitrices/moniteurs pour l'ouverture des salles de gymnastique, etc.) ou des prestations sociales à durée limitée sur des projets spécifiques.
Stürner Felix	54500.363 6.00	39	Subv. org. privées but non lucratif - Divers	CHF200 prévus. Savez-vous à qui ils seront alloués ? Si oui, peut-on avoir le détail du compte svp? L'attribution définitive n'a pas encore été déterminée. Il s'agit d'une repise au vu des comptes 2024.
Stürner Felix	54500.363 7.00	39	Subv. accordées aux ménages privés	CHF3000 prévus. Savez-vous à qui ils seront alloués ? Si oui, peut-on avoir le détail du compte svp? Pour le budget 2025, CHF3000 étaient prévus pour Gympoussette et CHF2700 pour Pro Juventute. Qu'en est-il pour 2026 ? Cette somme est effectivement prévue pour l'activité de Gym poussette. En ce

				qui concerne Pro Juventute et son message aux parents, cette prestation a été reclasée sous le rubrique "prestations de tiers" et a par conséquent été budgétisé dans le compte 54500.3130.00 pour CHF 3'500.-
Stürner Felix	57100.363 6.00	39	Subv. org. privées but non lucratif - Divers	CHF3500 prévus. Savez-vous à qui ils seront alloués ? Si oui, peut-on avoir le détail du compte svp ? A l'égal de la réponse au compte 49000.3636.00, ce montant est prévu pour répondre à des besoins liés à des demandes circonstanciées pouvant survenir en cours d'année.
Rama Gzim	61500.309 0.00	41	Formation et perfectionnement du personnel	Budget 2026 important par rapport aux comptes 2024 (+200%). Oui, mais moins important que le budget 2025. Formations non-encore définies
Rama Gzim	61500.310 1.00	41	Matériel d'exploitation, fournitures - Divers	Budget 2026 sensiblement à la hausse vs BU25 et comptes 2024, respectivement 167% et 100%. Adaptation du budget selon les frais effectifs
Rama Gzim	61500.311 1.00	42	Machines, appareils et véhicules	CHF15000 prévu en 2026 contre CHF7850 en 2025. Un projet particulier est-il prévu ? Non. Renouvellement machines et appareils standard. Adaptation selon les dépenses effectives
Rama Gzim	61500.314 1.12	42	Entretien des routes - Travaux Déneigement	CHF30000 sont prévus pour 2026. Que couvrent ces frais ? Les salaires des employés sont dans un autre compte et le compte 61500.3101.12 à CHF10000 pour les fournitures nécessaires au déneigement.Tavaux de salages et déneigement effectués par des tiers. CHF 25'000.-- facturé par le Canton et CHF 5'000.-- par des tiers.

Stürner Felix	61510.316 1.00	43	Loyers, frais utilisations immo. - Parking pour vélos	CHF7500 prévu pour la location d'un parking vélo. Où se trouve ce parking ? N'y a-t-il pas d'espace de la Commune pour ça ? Il s'agit d'un vélo station sécurisée pour le stationnement des vélos qui sera installée sur la place de la gare.
Steck Jean- Philippe	71000.313 0.70	46	Honoraires informatiques	Le nouveau règlement communal pour l'eau potable est donc prévu pour 2026 ? Non, mais les travaux de paramétrage informatique sont prévus en 2026 afin d'être opérationnels en 2027.
Demierre Serge	71000.412 0.00	46	Patentes et concessions - Vente eau	L'augmentation du prix de l'eau n'est encore pas prévue pour 2026 ? Alors qu'un nouveau règlement est annoncé ? Voir réponse précédente
Rama Gzim	72000.314 3.00	48	Entretien d'autres travaux de génie civil	Poste coûteux, de quoi s'agit-il ? Travaux d'entretien des canalisations et autres constructions du réseau d'eau claire et usée (curage, contrôle station de relevage, regard de route, dératisation, etc...)
Rama Gzim	72000.318 1.00	48	Pertes sur créances effectives	Pourquoi n'y a-t-il rien de prévu 2026, alors qu'il y avait CHF5000 en 2025 ? Adaptation selon l'effectif 2024.
Rama Gzim	72000.361 2.01	48	Parts aux communes et assoc. Intercom. - EMB	On passe de CHF429000 avec l'AIML à CHF1700000 avec l'EMB. Même avec la répartition en équivalent habitants, comment expliquez-vous que les valeurs quadruplent ? Il s'agit de la nouvelle STEP Epuration Moyenne Broye, EMB, un projet d'environ CHF 100'000'000.-. Le montant de la participation est réparti entre les communes membres. Le Conseil a accepté l'adhésion à cette association.
Rama Gzim	73000.310 1.00	49	Matériel d'exploitation, fournitures	Après avoir supprimé des poubelles, on doit maintenant en racheter ? Il s'agit de quatre poubelles supplémentaires à divers points stratégiques. A savoir qu'une poubelle de 60 litres avec sacs pour chien coûte CHF 2100.- tandis que les 110 litres CHF 3300.-

Rama Gzim	73000.313 0.01	49	Prest. de services de tiers - Ramassage urbains	Un nouveau contrat pour le ramassage urbain des déchets est annoncé. Une nouvelle entreprise de ramassage est-elle prévue ? Le choix de l'entreprise a fait l'objet d'un appel d'offres en marchés publics. Il s'agit de l'entreprise Gevisier Andrey Groupe qui avait déjà ce mandat lors de la période 2016-2020.
Rama Gzim	73000.318 0.00	50	Réévaluations sur créances - Ajustement du croire	Pourquoi rien de prévu en 2026, alors qu'il y avait CHF15000 en 2025 ? Montant très difficile à évaluer. A noter qu'il s'agit d'un service autofinancé et que le fait d'indiquer un montant ou pas n'a pas d'influence sur le résultat final de compte de résultat.
Rama Gzim	73000.424 0.04	50	Macarons déchets	Qu'est-ce que c'est ? Autorisation d'utiliser la déchetterie de Moudon pour les personnes non- résidente dans la commune.
Rama Gzim	73000.451 0.00	50	Prélèvements sur les financements spéciaux	Qu'est-ce que c'est ? Équilibrage du compte ? Pris où ? S'agissant d'un chapitre comptable autofinancé, les comptes doivent être équilibrés afin de ne dégager ni perte ni bénéfice.
Rama Gzim	74100.314 2.00	51	Entretien des ports et aménagements de cours d'eau	CHF17500 prévu en 2026 contre CHF8500 en 2025. Un projet particulier est-il prévu ? Ajustement à la moyenne de frais effectifs selon les dépenses 2024 et les dépenses estimées pour 2025.
Demierre Serge	75000.313 2.00	51	Honoraires et frais d'expertise	Rien en 2026 alors qu'il y avait CHF13000 en 2025. Pourquoi ? Il n'y a pas d'étude particulière prévue en 2026 alors que c'était le cas en 2025 (oiseaux nicheurs)
Steck Jean- Philippe	82000.314 5.00	55	Entretien des forêts, alpages et vignes	CHF20000 prévu en 2026 contre CHF10000 en 2025. Pourquoi ? Ajustement à la moyenne de frais effectifs selon les dépenses 2024 et les dépenses estimées pour 2025.

Pico Carole	84000.461 2.00	57	Dédommages des communes et ass	Discussions à terme ? Convention signée ? C'est le produit de conventions signées avec les communes pour les prestations de l'office du tourisme.
Pico Carole	85000.313 0.40	57	Prest. de services de tiers - Frais aliment représ et manif	8'000.- de quoi s'agit-il ? Manifestations ou rencontres dans le domaine de la promotion économique (par exemple apéritif économique).
Demierre Serge	87200.351 0.00	58	Attrib. aux fonds - Gaz	Les fonds peuvent-ils encore exister, à quoi sert celui-ci ? Oui pour les domaines autofinancés.
Muller Roger	87209	59	Gaz, part bâtiment Bronjon	A quoi est du l'augmentation de 242,5 % pour du gaz ? Ce compte n'est pas directement du gaz, mais représente la part du bâtiment des services dédiée au service du gaz. Les charges ont été ajustées selon l'effectif à fin 2024.
Demierre Serge	91000.318 1.00	60	Pertes sur créances effectives - défalcations	Budget 2026 24% moins élevé que les comptes 2024, y avait-il eu des éléments extraordinaires en 2024 ? Ce compte est variable et le montant pris en compte est établi sur une moyenne des années précédentes. Oui, il y a eu un élément particulier en 2024.
Demierre Serge	91000.400 9.01	60	Autres impôts directs, PP - Créances récup. après défalqu.	Budget 2026 56% moins élevé que les comptes 2024, y avait-il eu des éléments extraordinaires en 2024 ? Ce compte est variable et le montant pris en compte est établi sur une moyenne des années précédentes
Demierre Serge	91000.401 0.00	60	Impôts sur les bénéfices, PM	Sur quelle base l'impôt sur le bénéfice des PM est-il calculé ? Le budget de ce compte est établi en se basant sur le décompte provisoire du mois de juin de l'ACI.
Demierre Serge	91000.401 9.00	60	Autres impôts directs, PM (Impôt complémentaire sur immeubles)	Budget 2026 56% moins élevé que les comptes 2024, y avait-il eu des éléments extraordinaires en 2024 ? Ce compte est variable et le montant pris

				en compte est établi sur une moyenne des années précédentes
Demierre Serge	91000.402 3.00	60	Droits de mutation	Budget 2026 47% moins élevé que les comptes 2024, y avait-il eu des éléments extraordinaire en 2024 ? Très variable d'une année à l'autre. Ce compte est variable et le montant pris en compte est établi sur une moyenne des années précédentes
Demierre Serge	91000.402 4.00	60	Impôts sur les successions et donations	Budget 2026 17% plus élevé que les comptes 2024 ? Pourtant effets législatifs qui visent à diminuer l'imposition des successions en ligne directe. Oui, mais dans le même temps la population moudonnoise augmente. Basé sur la moyenne des années précédentes
Demierre Serge	96100.440 1.01	61	Intérêts créances et comptes courants - Int. moratoires Imp.	Budget 2026 48% moins élevé que les comptes 2024, y avait-il eu des éléments extraordinaire en 2024 ? Le taux reste élevé pour les périodes fiscales concernées par le budget (baissier dès la période fiscale 2026).
Muller Roger	96352	63	Domaine Cerjaulaz	Pourquoi aucun loyer en 2026 ? La procédure de vente a été retardée pour deux raisons principalement. La première est le morcellement demandé par le Canton pour que la commune garde les parcelles de forêt et la deuxième est la mise en conformité de certaines constructions sur la propriété. Une mise à l'enquête est en cours. Il semble difficile d'aboutir à la vente avant l'année prochaine.
Muller Roger				De manière générale, les frais d'entretien courants inhérents aux différents domaines restent stables, par conséquent, pas de frais de rénovation planifiés ces prochaines années ? Les sommes qui sont mises au budget permettent un entretien standard et limité. Si des travaux plus importants sont

				nécessaires, nous passons par un préavis comme pour le hangar de Frémont.
Demierre Serge				<p>Question d'ordre général, comment fonctionne la péréquation intercommunale ?</p> <p>Il n'est pas possible d'expliquer la péréquation intercommunale de manière simple et rapide. Beaucoup d'informations sont données sur le site du Canton. D'autre part, le boursier se tient à disposition pour expliquer cela lors d'une séance dédiée spécialement à cet objet.</p>
				<p>Question d'ordre général, comment sont calculées les subventions versées aux associations et y'a-t'il un audit qui contrôle le bien-fondé des montants versés ?</p> <p>Il y a plusieurs principes appliqués pour l'attribution des subventions soit un caractère local ou régional, l'intérêt culturel, un statut formateur et le public cible (nbre de personne, jeunesse, personne handicapées, etc). Il n'y pas d'audit le choix est de la compétence de la Municipalité.</p>

Pour conclure, la COGEFIN à l'unanimité des membres présents, vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux à accepter la conclusion suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le budget municipal n° 91/25,
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances (COGEFIN),
- attendu que ce préavis a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
- adopte tel que présenté le budget 2026 de la Commune de Moudon présentant un excédent de revenus de CHF 32'188,60.
- prend acte du plan des investissements pour la période 2026-2030.
- prend acte que le plafond d'endettement ne plus peut plus, en raison de nouveau référentiel comptable, être calculé comme défini dans le préavis 11/21 et est donc fixé au plafond officiel de CHF 69'000'000.- jusqu'à la fin de la législature.

Moudon, le 24 novembre 2025

Le rapporteur



Julien Pittet

Membres de la COGEFIN présents lors de la préparation de ce rapport :

Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Michelle Grandjean, Angélique Bionaz, Karine Weber ainsi que Messieurs Frédéric Besse et Julien Pittet.

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 24 novembre 2025: Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Michelle Grandjean, Angélique Bionaz ainsi que Messieurs Frédéric Besse et Julien Pittet.